

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **14 avril 2026** à 19h15 sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de conseillers : 68	Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents à la séance : 67	Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents à la séance : 0	Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CASAGRANDE, Patrick BOISSET, Isabelle LANTUEJOL, Aymeric FAIVRE, Bernadette GINEZ, Louis ESTEVES, Audrey CORNET-VARGAS, Philippe FABRE, Catherine MANHEVAL, Christian POULHES, Céline MAS, Jean-Pierre CAVANIE, Stéphanie ROUCHET, Michel ANDRIEU, André ARNAL, Jean-François BARRIER, Roger BARRIER, Didier BERGERON, Isabelle BERGHEAUD, Nathalie BESSIERES, Emmanuel BILLOUX, Nicolas BONNET, Jean BOUNIOL, Mélissa CLEMENT, Nathalie CLUSE, Laurent COURCHINOUX, Natacha DELFAU, Patrick DELORT, Jean-Luc DONEYS, Emmanuel ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Robert FONTUGNE, Stéphane FRECHOU, Nathalie GARDES, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Thierry LEYMARIE, David LOPEZ, Léa MARRE, Laurent MARTRES, Magali MAUREL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Jean-Paul NICOLAS, Gilbert NUMITOR, Marie-José ORTIGUES, Jean-Pierre PICARD, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Jean-Louis PRAX, Jean-François RAMOND, Georges RAMOS, Caroline REVEILLOU, Marie-Agnès ROCH, Geneviève ROLLAND, Benjamin ROUME, Valérie RUEDA, Djouma SALMI, Hervé SEGUIS, Valérie SEMETEYS, Marie-Hélène SERONIE, Sandrine TAILLEFER-PATRIER, Jean-Luc TOURLAN, Didier VAILLE, Julien VIDALINC

ETAIT REPRESENTE(E) :

Edwige CAMBOU-FREYSSAC (représentée par Audrey CORNET-VARGAS)

Monsieur Nicolas BONNET a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_053 : ADMINISTRATION GENERALE / ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT (3)

Rapporteur : Monsieur Patrick CASAGRANDE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Conseil, ainsi que l'impose la loi, à l'élection du (de la) Vice-Président(e).

Il est précisé que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président invite les candidats à la fonction de Vice-Président(e) à se faire connaître.

Est candidat :

- M. Aymeric FAIVRE

Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement Intérieur de l'Assemblée, chaque Conseiller Communautaire est invité à procéder au vote à l'aide du boîtier électronique mis à sa disposition, ce dispositif garantissant le caractère secret du scrutin.

Nombre de votants : 68

Abstentions : 2

Blancs : 0

Nombre des suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 35

M. Aymeric FAIVRE a obtenu 66 (soixante-six) voix.

M. Aymeric FAIVRE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, a été proclamé Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de déclarer élu et installé M. Aymeric FAIVRE en tant que Vice-Président d'Aurillac Agglomération.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CASAGRANDE

Le Secrétaire de séance,

Nicolas BONNET